

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	36

N° 147/2017

OBJET : Adhésion au service retraite du Centre de gestion de la Haute-Garonne

L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, Mme Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE, M. Serge MAGGIOLO à Mme BOUTILLIER, M. Floréal MUNOZ à M. Jean-Claude ROUANE.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Sabine PARACHE, Nadia ESTANG, Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU,
Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEMANGE, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme Carole LAFUSTE, Messieurs Bertrand COURET, Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE, François NOWAK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Christine ARAZILS a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2014-45 du 17 décembre 2014 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Haute-Garonne adoptant la mission de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL pour le compte des collectivités, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'évolution des effectifs après fusion complexifie le traitement des dossiers de la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales), et provoque une surcharge de travail au sein du service Ressources Humaines. Il convient donc de confier le contrôle et la liquidation des dossiers de retraite au Centre de Gestion, par le biais d'une convention.

Le Président précise que ce service représente un coût de 40 euros par acte, sachant que le service RH assure seul les missions suivantes : régularisation des cotisations, validation de services non titulaires, rétablissement de droits auprès de l'IRCANTEC, mise à jour du compte individuel retraite, simulation de calcul de droits, demande d'avis préalable à la CNRACL.

Considérant cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte le principe de l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne,

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS